

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : DEVENIR DES MODES DE GESTION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
"EAU POTABLE" ET "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"

RÉSOLUTION

Délibération n°2016-19

VU l'article L2221-29 C.G.C.T.,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter la résolution suivante :

"L'Agglomération d'Agen à laquelle appartient la commune du Passage d'Agen souhaite homogénéiser, à compter du 1^{er} janvier 2019, les modes de gestion des services "eau et assainissement" des 31 communes membres actuellement assurés par deux régies communautaires et différents délégataires dont la fin des contrats s'échelonne pour certains jusqu'en 2023.

Dans cette perspective, l'Agglomération d'Agen mène une étude sur le devenir du mode de gestion de ses deux services dont elle a confié la mise en œuvre au Bureau d'étude COGITE. Celui-ci a remis un rapport dans lequel la solution d'une gestion en régie de l'alimentation en eau potable est rapidement écartée au bénéfice d'une délégation de service public exécutée par une entreprise privée (Saur, Lyonnaise des Eaux ou Véolia).

Le bureau d'étude COGITE fonde ses conclusions sur des considérations notamment financières, en affirmant que le fonctionnement d'une régie communautaire serait sensiblement plus coûteux qu'une DSP. Les deux exemples de régies publiques pris pour référence, ainsi que les critères de chiffrage des coûts d'exploitation des régies, paraissent sujets à caution et méritent, en tout état de cause, d'être réexaminés et précisés.

C'est pourquoi, soucieux de l'importance des enjeux financiers d'un tel service public de proximité pour l'ensemble des usagers des 31 communes membres de l'Agglomération d'Agen, les élus de la Ville du Passage d'Agen émettent le vœu :

1°) - que la création d'une régie communautaire fasse l'objet d'une étude approfondie, conduite en se rapprochant non seulement des entreprises actuellement délégataires, mais également de nombreuses collectivités locales gestionnaires de régies directes publiques,

2°) – que ladite étude soit confiée à un autre Bureau d'études,

3°) – et enfin, qu'en conséquence le vote de la délibération par laquelle le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le devenir des modes de gestion des compétences eau/assainissement, soit ajourné dans l'attente des conclusions de l'étude approfondie sus évoquée.

A cet effet, ils mandatent le maire et les cinq autres conseillers communautaires représentant les habitants de la Commune du Passage d'Agen pour porter cette résolution devant le Conseil communautaire de l'Agglomération d'Agen lors de sa séance du jeudi 17 mars 2016."

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : **RÉSOLUTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BRIGADE DES DOUANES D'AGEN IMPLANTÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU PASSAGE D'AGEN**

Délibération n°2016-18

VU l'article L2221-29 C.G.C.T.,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter la résolution suivante :

"Le 10 juin 2015 lors du groupe de travail sur l'évolution des services surveillance du Sud-Ouest le directeur interrégional des douanes a annoncé la fermeture des brigades d'Agen, Albi, Arcachon et Cambo-les-Bains.

L'administration a engagé le processus de la suppression de la brigade des douanes d'Agen. Avec cette suppression, il n'y aura plus de contrôle douanier sur le Lot-et-Garonne.

Actuellement, les résultats contentieux de cette brigade confirment l'existence de la fraude douanière sur le département du Lot-et-Garonne. Les douaniers agenais participent activement à la sécurité publique comme leurs résultats en matière de saisies d'armes le démontrent. Ils participent également à la protection du consommateur par des saisies régulières de marchandises hors normes. La douane d'Agen effectue également régulièrement des saisies sur les tabacs et produits stupéfiants.

Cette brigade a un des plus fort taux de rentrées fiscales de l'ensemble des services surveillance interrégionaux de Bordeaux.

Supprimer la brigade d'Agen, fera augmenter la fraude douanière comme la contrebande de tabac, le trafic de stupéfiants, l'introduction de produits hors normes dangereux pour la santé, sur le département du Lot-et-Garonne.

Pour la commune du Passage d'Agen et l'Agglomération d'Agen, cette fermeture entraînera inévitablement la suppression du statut douanier de l'aéroport d'Agen-La Garenne ce qui handicapera les projets d'aménagement du territoire actuellement engagés (Technopole Agen Garonne, second échangeur autoroutier, Pont et barreau de Camélat) et entraînera la baisse de la venue d'investisseurs établis hors de l'Union européenne.

Cela aura aussi un effet significatif sur les emplois induits par la présence de la Brigade des douanes, notamment auprès de nos entreprises de transports et celles en lien avec les investisseurs étrangers.

Avec le Pacte de sécurité instauré par le Président de la République devant le Congrès après les attentats du mois de novembre, il a été annoncé la création de 1000 emplois dans le service des Douanes.

Le maintien de la brigade des douanes d'Agen doit donc être possible avec des effectifs suffisants pour pouvoir réaliser sereinement et efficacement les contrôles douaniers nécessaires à la sécurité des Lot-et-Garonnais et des départements limitrophes.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal du Passage d'Agen demande le maintien de la brigade des douanes d'Agen, avec un effectif suffisant lui permettant d'assurer ses missions et mandate Monsieur le Maire pour transmettre ladite résolution au Ministre des Finances et des comptes publics."

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : MARCHÉ PUBLIC "ENTRETIEN ESPACES VERTS COMMUNAUX"
RÉSULTATS COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n°2016-17

VU les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres des 5 et 29 février 2016,

Le Rapporteur expose :

La Commune a décidé d'engager le renouvellement du marché public relatif à l'entretien des espaces verts, la consultation afférente ayant été lancée sur la base d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 55, 57 et 77 du code des marchés publics. Il convient de préciser qu'il s'agit d'un marché à bons de commande conclu pour une durée initiale de un an, renouvelable trois fois par reconduction expresse.

La Commission d'Appel d'Offres, suite à ses réunions des 5 et 29 février 2016, a décidé de retenir les entreprises suivantes, soit :

- ▶ Pour le lot n°1 "Tonte des espaces verts", l'entreprise AEV Paysage à Castelculier, pour un montant minimum annuel de 10 000 € H.T., le montant maximum annuel étant de 20 000 € H.T.,
- ▶ Pour le lot n°2 "Débroussaillage", l'entreprise Antoine Espaces Verts à Sainte-Livrade-sur-Lot, pour un montant minimum annuel de 10 000 € H.T., le montant maximum annuel étant de 18 000 € H.T.,
- ▶ Pour le lot n°3 "Taille des haies", l'entreprise AEV Paysage à Castelculier, pour un montant minimum annuel de 7 000 € H.T., le montant maximum annuel étant de 15 000 € H.T.
- ▶ Pour le lot n°4 "Elagage et abattage d'arbres", l'entreprise Galé Elagage à Moncaut, pour un montant minimum annuel de 15 000 € H.T., le montant maximum annuel étant de 35 000 € H.T.,

► Pour le lot n°5 "Fauchage raisonné des accotements", l'entreprise Galé Elagage à Moncaut, pour un montant minimum annuel de 8 000 € H.T., le montant maximum annuel étant de 22 000 € H.T.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer respectivement avec les entreprises AEV Paysage, Antoine Espaces Verts, Galé Elagage les marchés à intervenir et toutes pièces afférentes.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RENÉ BÉTUING
ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016
PROJET PÉDAGOGIQUE
PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Délibération n°2016-16

Le Rapporteur de la Commission "Affaires Scolaires-Jeunesse" expose :

Madame la Directrice nous a transmis le projet pédagogique de l'école élémentaire René Bétuing pour l'année scolaire 2015-2016.

Ce projet consiste en la réalisation d'une fresque en peinture acrylique sur bois. Cette fresque d'une longueur de 15 m sur 2 m de large serait apposée sur l'une des grilles de la cour de récréation à l'occasion de la prochaine fête de l'école qui aura lieu le vendredi 24 juin 2016.

Ce projet débutera fin avril et s'achèvera à la mi-juin, l'une de ses originalités repose sur le fait qu'il concernera toutes les classes de l'école élémentaire.

L'artiste chargé de la réalisation de cette fresque interviendrait 3 fois par semaine à raison d'une séance de 2 heures par classe, soit globalement une trentaine d'interventions. Chaque classe aura comme thème un ouvrage de la littérature enfantine, soit un conte, soit une fable, soit un roman, chaque classe préparant par groupe d'élèves les dessins qui seront ensuite représentés sur la fresque.

Ce travail collectif permettra aux élèves de travailler de façon régulière avec un artiste, d'une part et d'élargir leurs connaissances en littérature et en peinture, d'autre part. Le support de cette fresque sera fourni par les parents d'élèves à partir de bois de récupération.

Le coût prévisionnel de ce projet ressort à 2 900 €, le financement est assuré par des fonds de la coopérative scolaire, par une participation financière de l'Association des parents d'élèves, la Commune étant également sollicitée à hauteur de 800 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'apporter une participation financière à hauteur de 800 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,


Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : 2ÈME ÉDITION DU FESTIVAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN
CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Délibération n°2016-15

Le Rapporteur de la Commission "Affaires Scolaires-Jeunesse" expose :

La Commune organise le samedi 28 mai 2016, sur le parking et espaces publics du Centre culturel Pierre Lapoujade, la deuxième édition du Festival de la Jeunesse et de l'Engagement Citoyen "Rock'Alibi".

Cette manifestation a pour objectif de nouer du lien entre la Ville et le public Jeunes d'une part, et de créer une dynamique citoyenne, associative et culturelle autour de l'organisation d'un festival basé sur l'engagement, la mixité sociale et la participation active des Jeunes, d'autre part.

Ainsi, au travers de la préparation et de l'organisation de ce festival, la Commune entend inviter les Jeunes à s'inscrire dans une démarche d'engagement citoyen en les positionnant comme des acteurs de leur ville. Ce projet doit également permettre d'apporter une première réponse aux problématiques de cloisonnement des populations et au désengagement des Jeunes vis-à-vis du tissu associatif local.

Cette deuxième édition comprendra, comme l'an passé, un village regroupant des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'humanitaire et de l'engagement citoyen et participatif (Le Secours Populaire, Les Blouses Roses, La Prévention Routière, les Sapeurs Pompiers, l'IFAC, La Ligue de l'Enseignement, ...). Ces associations et organismes pourront informer et mobiliser les jeunes festivaliers au travers d'un espace de rencontres, de dialogues et d'informations sur le thème de la citoyenneté. Est également prévu, le samedi matin, un spectacle jeunes enfants, le festival étant clôturé par l'organisation de différents concerts sous chapiteau à partir du début de soirée.

Le budget prévisionnel de ce festival ressort à 82 570 €, les principales dépenses correspondant à la valorisation du personnel affecté à la préparation, à l'organisation de cette manifestation (40 000 €), aux cachets des artistes et techniciens et frais de SACEM (22 860€), à la location du chapiteau (6 000 €), ...

Pour couvrir une partie des dépenses générées par cette manifestation, il est envisagé de solliciter, au travers d'un partenariat, des entreprises ou organismes bancaires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir avec chacune des entreprises ou organismes bancaires qui ont décidé de s'engager dans cette démarche.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : 2ÈME ÉDITION DU FESTIVAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN
DEMANDE DE SUBVENTION
CAF 47

Délibération n°2016-14

Le Rapporteur de la Commission "Affaires scolaires-Jeunesse" expose :

La Commune organise le samedi 28 mai 2016, sur le parking et espaces publics du Centre culturel Pierre Lapoujade, la deuxième édition du Festival de la Jeunesse et de l'Engagement Citoyen "Rock'Alibi".

Cette manifestation a pour objectif de nouer du lien entre la Ville et le public Jeunes d'une part, et de créer une dynamique citoyenne, associative et culturelle autour de l'organisation d'un festival basé sur l'engagement, la mixité sociale et la participation active des Jeunes, d'autre part.

Ainsi, au travers de la préparation et de l'organisation de ce festival, la Commune entend inviter les Jeunes à s'inscrire dans une démarche d'engagement citoyen en les positionnant comme des acteurs de leur ville. Ce projet doit également permettre d'apporter une première réponse aux problématiques de cloisonnement des populations et au désengagement des Jeunes vis-à-vis du tissu associatif local.

Cette deuxième édition comprendra, comme l'an passé, un village regroupant des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'humanitaire et de l'engagement citoyen et participatif (Le Secours Populaire, Les Blouses Roses, La Prévention Routière, les Sapeurs Pompiers, l'IFAC, La Ligue de l'Enseignement, ...). Ces associations et organismes pourront informer et mobiliser les jeunes festivaliers au travers d'un espace de rencontres, de dialogues et d'informations sur le thème de la citoyenneté. Est également prévu, le samedi matin, un spectacle jeunes enfants, le festival étant clôturé par l'organisation de différents concerts sous chapiteau à partir du début de soirée.

Le budget prévisionnel de ce festival ressort à 82 570 €, les principales dépenses correspondant à la valorisation du personnel affecté à la préparation, à l'organisation de cette manifestation (40 000 €), aux cachets des artistes et techniciens et frais de SACEM (22 860 €), à la location du chapiteau (6 000 €), ...

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la CAF 47, le montant de subvention le plus important possible.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,


Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : 2ÈME ÉDITION DU FESTIVAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN
DEMANDE DE SUBVENTION CRÉDITS COHÉSION SOCIALE
AGGLOMÉRATION D'AGEN

Délibération n°2016-13

Le Rapporteur de la Commission "Affaires scolaires-Jeunesse" expose :

La Commune organise le samedi 28 mai 2016, sur le parking et espaces publics du Centre culturel Pierre Lapoujade, la deuxième édition du Festival de la Jeunesse et de l'Engagement Citoyen "Rock'Alibi".

Cette manifestation a pour objectif de nouer du lien entre la Ville et le public Jeunes d'une part, et de créer une dynamique citoyenne, associative et culturelle autour de l'organisation d'un festival basé sur l'engagement, la mixité sociale et la participation active des Jeunes, d'autre part.

Ainsi, au travers de la préparation et de l'organisation de ce festival, la Commune entend inviter les Jeunes à s'inscrire dans une démarche d'engagement citoyen en les positionnant comme des acteurs de leur ville. Ce projet doit également permettre d'apporter une première réponse aux problématiques de cloisonnement des populations et au désengagement des Jeunes vis-à-vis du tissu associatif local.

Cette deuxième édition comprendra, comme l'an passé, un village regroupant des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'humanitaire et de l'engagement citoyen et participatif (Le Secours Populaire, Les Blouses Roses, La Prévention Routière, les Sapeurs Pompiers, l'IFAC, La Ligue de l'Enseignement, ...). Ces associations et organismes pourront informer et mobiliser les jeunes festivaliers au travers d'un espace de rencontres, de dialogues et d'informations sur le thème de la citoyenneté. Est également prévu, le samedi matin, un spectacle jeunes enfants, le festival étant clôturé par l'organisation de différents concerts sous chapiteau à partir du début de soirée.

Le budget prévisionnel de ce festival ressort à 82 570 €, les principales dépenses correspondant à la valorisation du personnel affecté à la préparation, à l'organisation de cette manifestation (40 000 €), aux cachets des artistes et techniciens et frais de SACEM (22 860 €), à la location du chapiteau (6 000 €), ...

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen, le montant de subvention le plus important possible.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agén s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : 2ÈME ÉDITION DU FESTIVAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN
DEMANDE DE SUBVENTION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 47

Délibération n°2016-12

Le Rapporteur de la Commission "Affaires scolaires-Jeunesse" expose :

La Commune organise le samedi 28 mai 2016, sur le parking et espaces publics du Centre culturel Pierre Lapoujade, la deuxième édition du Festival de la Jeunesse et de l'Engagement Citoyen "Rock'Alibi".

Cette manifestation a pour objectif de nouer du lien entre la Ville et le public Jeunes d'une part, et de créer une dynamique citoyenne, associative et culturelle autour de l'organisation d'un festival basé sur l'engagement, la mixité sociale et la participation active des Jeunes, d'autre part.

Ainsi, au travers de la préparation et de l'organisation de ce festival, la Commune entend inviter les Jeunes à s'inscrire dans une démarche d'engagement citoyen en les positionnant comme des acteurs de leur ville. Ce projet doit également permettre d'apporter une première réponse aux problématiques de cloisonnement des populations et au désengagement des Jeunes vis-à-vis du tissu associatif local.

Cette deuxième édition comprendra, comme l'an passé, un village regroupant des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'humanitaire et de l'engagement citoyen et participatif (Le Secours Populaire, Les Blouses Roses, La Prévention Routière, les Sapeurs Pompiers, l'IFAC, La Ligue de l'Enseignement, ...). Ces associations et organismes pourront informer et mobiliser les jeunes festivaliers au travers d'un espace de rencontres, de dialogues et d'informations sur le thème de la citoyenneté. Est également prévu, le samedi matin, un spectacle jeunes enfants, le festival étant clôturé par l'organisation de différents concerts sous chapiteau à partir du début de soirée.

Le budget prévisionnel de ce festival ressort à 82 570 €, les principales dépenses correspondant à la valorisation du personnel affecté à la préparation, à l'organisation de cette manifestation (40 000 €), aux cachets des artistes et techniciens et frais de SACEM (22 860 €), à la location du chapiteau (6 000 €), ...

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès du Conseil Départemental 47 le montant de subvention le plus important possible.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,


Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agén s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : 2ÈME ÉDITION DU FESTIVAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT

Délibération n°2016-11

Le Rapporteur de la Commission "Affaires scolaires-Jeunesse" expose :

La Commune organise le samedi 28 mai 2016, sur le parking et espaces publics du Centre culturel Pierre Lapoujade, la deuxième édition du Festival de la Jeunesse et de l'Engagement Citoyen "Rock'Alibi".

Cette manifestation a pour objectif de nouer du lien entre la Ville et le public Jeunes d'une part, et de créer une dynamique citoyenne, associative et culturelle autour de l'organisation d'un festival basé sur l'engagement, la mixité sociale et la participation active des Jeunes, d'autre part.

Ainsi, au travers de la préparation et de l'organisation de ce festival, la Commune entend inviter les Jeunes à s'inscrire dans une démarche d'engagement citoyen en les positionnant comme des acteurs de leur ville. Ce projet doit également permettre d'apporter une première réponse aux problématiques de cloisonnement des populations et au désengagement des Jeunes vis-à-vis du tissu associatif local.

Cette deuxième édition comprendra, comme l'an passé, un village regroupant des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'humanitaire et de l'engagement citoyen et participatif (Le Secours Populaire, Les Blouses Roses, La Prévention Routière, les Sapeurs Pompiers, l'IFAC, La Ligue de l'Enseignement, ...). Ces associations et organismes pourront informer et mobiliser les jeunes festivaliers au travers d'un espace de rencontres, de dialogues et d'informations sur le thème de la citoyenneté. Est également prévu, le samedi matin, un spectacle jeunes enfants, le festival étant clôturé par l'organisation de différents concerts sous chapiteau à partir du début de soirée.

Le budget prévisionnel de ce festival ressort à 82 570 €, les principales dépenses correspondant à la valorisation du personnel affecté à la préparation, à l'organisation de cette manifestation (40 000 €), aux cachets des artistes et techniciens et frais de SACEM (22 860 €), à la location du chapiteau (6 000 €), ...

Pour couvrir une partie des dépenses générées par cette manifestation, il est comme l'année précédente envisagé de solliciter différentes subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental 47, de l'Agglomération d'Agen et de la CAF 47, mais également de solliciter au travers d'un partenariat des entreprises ou organismes bancaires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'Etat, le montant de subvention le plus important possible.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,


Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : ENFOUISSEMENT RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BASSE TENSION

CHEMIN RURAL DE LA GRANDE BORDE

CONVENTION COMMUNE DU PASSAGE D'AGEN/S.D.E.E. 47

Délibération n°2016-10

VU la délibération n°2014-118 en date du 18 novembre 2014 et visée par les services préfectoraux le 21 novembre 2014,

Le Rapporteur de la Commission "Finances-Economie-Emploi" rappelle que la Commune dans un souci d'amélioration du cadre de vie de ses habitants, d'une part et pour tenir compte du développement de ce secteur de son territoire, d'autre part avait décidé de procéder à la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité du chemin rural de la Grande Borde.

Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47) en accord avec la délibération de son Comité syndical en date du 17 octobre 2011 et de la délibération du Conseil municipal en date du 18 novembre 2014 susvisée.

Un premier coût estimatif desdits travaux ressortait à 88 562,29 € H.T. appelant une participation financière de la Commune à hauteur de 10 % du coût prévisionnel global H.T. des travaux, soit un montant de 8 856,23 €.

A cet égard, le Conseil municipal avait prévu, au titre de la délibération du 18 novembre 2014, l'inscription des crédits correspondants en section d'investissement du budget primitif 2015.

Or, il s'avère que le montant définitif desdits travaux s'établit à 97 309,52 €, ce qui implique in fine une participation financière de la Commune de 9 730,95 €.

Dès lors, la Commission vous propose de prendre en compte ce coût définitif d'opération et de prévoir en conséquence, l'inscription des crédits afférents au complément de cette participation financière, au titre du budget primitif 2016 - section d'investissement - article 20415 "bâtiments et installations", d'un montant de 874,72 €, étant rappelé que la participation de 8 856,23 € a fait l'objet d'une inscription au titre du budget 2015 – section d'investissement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'approuver et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération complémentaire,

S'ENGAGE à inscrire à l'article 2041582 – section d'investissement du budget communal, les crédits nécessaires au règlement de la dépense complémentaire correspondante.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016
Article L2312-1 alinéa 2 C.G.C.T.

Délibération n°2016-9

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur de la Commission "Finances-Economie-Emploi",

CONSIDÉRANT les différentes discussions subséquentes,

PREND ACTE qu'il a été procédé au Débat d'Orientation Budgétaire, conformément aux dispositions de l'article L2312-1 alinéa 2 C.G.C.T..

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,


Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne
VILLE LE PASSAGE D'AGEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : ÉCOLE DE MUSIQUE AMAC-ANACROUSE
CONVENTION D'OBJECTIFS
VERSEMENT ANTICIPÉ ACOMPTE 90 %

Délibération n°2016-8

Après avoir entendu l'exposé de Rapporteur de la Commission "Animation des quartiers-Associations-Culture-Sport",

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de verser par anticipation l'acompte de 90 %, ressortant de la convention triennale d'objectifs, soit 30 600 € ; étant précisé que les crédits afférents à la présente dépense seront imputés à l'article 657-4 - section de fonctionnement du budget 2016.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne
VILLE LE PASSAGE D'AGEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : ÉCOLE DE MUSIQUE AMAC-ANACROUSE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016
VERSEMENT ANTICIPÉ ACOMPTE 50 %

Délibération n°2016-7

Le Rapporteur de la Commission "Animation des quartiers-Associations-Culture-Sport" expose :

L'association inter cantonale "Ecole de musique Amac-Anacrouse" pour faire face aux différentes dépenses qui lui échoient, notamment chaque début d'année dans le courant du premier trimestre, sollicite de nouveau, auprès de la Commune, la possibilité de bénéficier par anticipation du versement de l'acompte de 50 % sur sa subvention ordinaire de fonctionnement. Ainsi, cette association ayant bénéficié au titre de l'année 2015 d'un montant de subvention de fonctionnement de 8 656 €, peut prétendre à un acompte de 50 %, soit 4 328 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de lui allouer par anticipation l'acompte de 50 % sur la subvention de fonctionnement de 2016 d'un montant de 4 328 €, étant précisé que les crédits afférents à la présente dépense seront prélevés à l'article 657-4 section de fonctionnement du budget communal.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne**VILLE LE PASSAGE D'AGEN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 8 MARS 2016**

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRETÀIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : COMMUNE DU PASSAGE D'AGEN/C.D.G. 47
PRESTATION EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL
CONVENTION CADRE

Délibération n°2016-6

Le Rapporteur de la Commission "Personnel-Administration Générale" expose :

La Commune estime opportun, compte tenu des difficultés ponctuelles que peuvent rencontrer les agents au sein d'un service, de recourir à l'intervention de la psychologue du travail du Service de médecine professionnelle et préventive du CDG 47.

Cette intervention doit au préalable faire l'objet d'une convention qui en définit les modalités. Ainsi, cette professionnelle peut à ce titre, effectuer l'accompagnement individuel ou collectif d'un ou de plusieurs agents. Cet accompagnement comporte généralement plusieurs phases à savoir un entretien avec tous les acteurs nécessaires au bon déroulement de son intervention, des entretiens individuels et collectifs, des visites de terrain et enfin, des préconisations destinées à résoudre les difficultés ayant motivé son intervention. Le coût de cette prestation ressort à 400 € par jour.

Dès lors, la Commission vous propose de vous prononcer favorablement pour la mise en place de cette prestation et d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer avec le Président du CDG 47, la convention à intervenir et toutes pièces afférentes. Les crédits afférents seront prélevés à l'article 622-6 section de fonctionnement du budget communal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer avec le Président du CDG 47, la convention à intervenir et toutes pièces afférentes, étant précisé que les crédits afférents seront prélevés à l'article 622-6 section de fonctionnement du budget communal.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE

Délibération n°2016-5

VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat,

VU la délibération n°2014-55 portant fixation des indemnités de fonction en date du 14 avril 2014 et visée le 18 avril 2014,

VU la délibération n°2015-48 portant fixation des indemnités du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués, en date du 7 avril 2015 et visée le 13 avril 2015,

Le Rapporteur de la Commission "Personnel-Administration Générale" expose :

La loi du 31 mars 2015 susvisée a prévu qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 dans les communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont fixées au taux plafond, sans délibération du Conseil municipal.

Toutefois, à son initiative le maire peut demander au Conseil municipal à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur au barème prévu par la loi, barème fonction de la strate démographique à laquelle la commune considérée appartient.

A cet égard, il convient de rappeler que le Conseil municipal, sur proposition du Maire, avait décidé en tout début de mandat, de réduire de 30 % les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Ainsi, le Maire, qui entend conserver son indemnité à un taux inférieur au barème prévu par la loi et déroger de la sorte, à la disposition législative sus indiquée, demande au Conseil municipal de délibérer en ce sens, conformément aux dispositions de l'article L 2123-23 CGCT.

Il est précisé que ce projet de délibération doit être obligatoirement assorti du tableau récapitulatif des indemnités versées à l'ensemble des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, suite à la demande du maire de déroger à l'obligation de percevoir l'indemnité de fonction maximale ressortant du barème afférent aux communes de la strate démographique 3 500 à 9 999 habitants figurant au tableau annexé à l'article L 2123-23 CGCT, de fixer une indemnité de fonction du maire inférieure audit barème conformément à la délibération n°2014-55 du 14 avril 2014 visée par les services préfectoraux le 18 avril 2014,

DIT qu'est annexé à la présente délibération le tableau récapitulatif des indemnités de fonction versées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres de l'Assemblée délibérante

Fonction	Nom-Prénom	Montant mensuel brut	Montant mensuel net	% IB 1015 IM 821
Maire	Francis GARCIA	1 335,81 €	1 035,60 €	35,14%
1er adjoint	Brigitte BARAILLES	521,20 €	465,74 €	13,71%
2e adjoint	Jean-Jacques MIRANDE	521,20 €	465,74 €	13,71%
3e adjoint	Eliane BERNES	521,20 €	465,74 €	13,71%
4e adjoint	Anne LOUBRIAT	333,02 €	297,59 €	8,76%
5e adjoint	Daniel MEYNARD	521,20 €	465,74 €	13,71%
6e adjoint	Patrick LAVALLART	521,20 €	465,74 €	13,71%
7e adjoint	Pierre-Yves PORTEJOIE	521,20 €	465,74 €	13,71%
Conseiller délégué	Delphine EYCHENNE	333,02 €	297,59 €	8,76%
Conseiller délégué	Rodolphe PONTENS	144,43 €	129,06 €	3,80%
Conseiller délégué	Cecile FAGET	144,43 €	129,06 €	3,80%
Conseiller délégué	Marie-Thérèse FOUQUET	144,43 €	129,06 €	3,80%
Conseiller délégué	Houria ZEKHNINI	144,43 €	129,06 €	3,80%
	Total annuel	68 481,24 €	59 297,52 €	

Département de Lot-et-Garonne
VILLE LE PASSAGE D'AGEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : MAISON DES JEUNES/FERME BÉCHET
POINT INFORMATION JEUNESSE
CRÉATION D'UN EMPLOI "ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE"

Délibération n°2016-4

Le Rapporteur de la Commission "Personnel-Administration Générale" expose :

La Commune envisage, au sein de la Maison des Jeunes/Ferme Béchet, l'implantation d'un Point Information Jeunesse (PIJ) dont les modalités d'organisation de fonctionnement sont définies par l'Etat via les directions régionales de la jeunesse et des sports. La création de cette structure serait d'autant plus pertinente que la Commune prévoit le déménagement des permanences de la Mission Locale de l'Agenais et de l'Albret (actuellement effectuées dans un bureau du Centre culturel Pierre Lapoujade) au sein même de la Maison des Jeunes.

La mise en place de ce nouveau service au bénéfice des jeunes de la Commune pourrait être confiée à un emploi "engagement de service civique", le jeune recruté au titre de ce dispositif étant placé sous la responsabilité de l'agent municipal assurant le fonctionnement de la Maison des Jeunes.

C'est la loi du 10 mars 2010 relative au service civique qui a prévu notamment l'engagement de service civique qui est destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général notamment dans les domaines d'intervention que sont la citoyenneté, la santé, la solidarité,

La durée hebdomadaire de travail est d'au moins 24 heures et peut aller jusqu'à 35 heures. Cette mission pouvant être effectuée soit auprès d'une association, d'un établissement public ou d'une collectivité territoriale.

Le jeune bénéficie d'une indemnité mensuelle de 507,21 € brut versée par l'Etat. La protection sociale financée par l'Etat couvre les risques maladie, invalidité et accident du travail. De plus, l'Etat acquitte une contribution supplémentaire au titre de l'assurance vieillesse pour que l'ensemble des trimestres de service civique effectués soit validé au titre de l'assurance retraite.

Par ailleurs, à cette indemnité s'ajoute une prestation d'un montant de 106,31 € net correspondant aux frais d'alimentation et de transports, cette dernière étant versée par l'association, l'établissement public ou la collectivité territoriale d'accueil.

De plus, l'organisme d'accueil doit obligatoirement assurer au bénéficiaire une formation civique et citoyenne comprenant l'apprentissage des gestes de premiers secours, la lutte contre les discriminations, l'égalité homme-femme, le développement durable, ...

La création dudit emploi pourrait intervenir à compter du 1^{er} avril 2016.

Dès lors, la Commission vous propose de vous prononcer favorablement sur la création de cet emploi "engagement de service civique".

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de créer, à compter du 1^{er} avril 2016, un emploi "engagement de service civique" auprès du Point Information Jeunesse de la Maison des Jeunes/Ferme Béchet.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,


Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne
VILLE LE PASSAGE D'AGEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : SECTEUR DE MONBUSC
DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Délibération n°2016-3

Le Rapporteur de la Commission "Personnel-Administration Générale" expose :

La Commune a engagé la numérotation métrique de l'ensemble des habitations situées de part et d'autre du chemin du Limport.

Or, il s'avère qu'au cours de cette opération il est apparu nécessaire de prévoir la dénomination de la voie goudronnée reliant la rue Sacha Guitry au chemin du Limport. Cette voie d'une longueur de 170 ml environ, qui dessert une seule maison, est comprise entre les lieux-dits "Agnélis" et "Laboulbène".

La Commission vous propose, pour tenir compte de l'activité agricole spécifique de la plaine de Monbusc, de dénommer ladite voie "*Chemin des Maraîchers*".

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de dénommer ladite voie : "*Chemin des Maraîchers*".

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,


Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : SECTEUR COLLÈGE THÉOPHILE DE VIAU
DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE

Délibération n°2016-2

Le Rapporteur de la Commission "Personnel-Administration Générale" expose :

Agen Habitat a sollicité la Commune afin qu'elle procède à la dénomination de la voirie interne de desserte de leur opération immobilière. Il s'agit en l'occurrence du programme de construction de 25 logements locatifs sociaux en bordure du Rieumort, à l'arrière du futur centre d'incendie et de secours du Passage d'Agen. Cette voie en impasse donne sur la rue Victor Duruy.

Ainsi, la Commission vous propose de dénommer ladite voie : "*Rue Odette Malossane*" – infirmière résistante, arrêtée dans le maquis du Vercors, puis déportée au camp de Ravensbrück où elle décède le 5 février 1945.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de dénommer ladite voie : "*Rue Odette Malossane*".

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le huit mars deux mil seize.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mmes BERNÈS. LOUBRIAT. MM. MEYNARD. LAVALLART. PORTEJOIE. Mme EYCHENNE. M. PONTENS. Mme FAGET. MM. DELANIS. LYS. Mmes FOUQUET. VÉZINAT. DELFOUR. SAZI. MM. ZAMBO. BOCQUET. Mme GIROTTO. M. SICARD. Mme POLETTO. MM. JACQ. DELBOSQ. Mmes CHARTIER. GRIFFOND. M. FRÉMY.

POUVOIRS : M. LAGARDE à Mme EYCHENNE. Mme ZEKHNINI à Mme FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane BERNÈS.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 mars 2016

Date de l'affichage : 2 mars 2016

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE 2016
CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Délibération n°2016-1

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur de la Commission "Personnel-Administration Générale",

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) – DÉCIDE de prévoir le recrutement d'emplois saisonniers :

a) – soit trois emplois d'adjoints techniques contractuels destinés à renforcer le Service Logistique pour lui permettre de faire face au surcroît d'activités lié aux différentes manifestations associatives, culturelles et scolaires pour la période courant du 14 mars au 16 septembre 2016,

b) – soit deux emplois d'adjoints techniques contractuels destinés à renforcer le service Espaces Verts pour lui permettre de faire face à l'augmentation des tâches liées à l'entretien des terrains de sports, pelouses, opérations de désherbage, sur la période courant du 14 mars au 16 septembre 2016.

Ces agents non titulaires seront recrutés sur la base de contrats, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et rémunérés sur la base de l'indice brut 297 de la fonction publique.

c) - soit quarante agents d'animation, ainsi qu'un agent pour les animations estivales autour de la Maison des Jeunes/Ferme Béchet, sur la base d'un Contrat d'Engagement Educatif prévoyant un forfait de rémunération par référence au SMIC.

2°) – DIT que les emplois saisonniers susvisés seront portés au tableau des effectifs de la Commune pour l'année 2016.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 10 mars 2016



Le Maire,

Francis GARCIA.